

Autorité
de la concurrence



**SOCOHOLD / sociétés SOCOLAM, SOMACOM ET RENÉ
LANCRY**

RÉSUMÉ DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

« L'opération consiste en l'acquisition par le Groupe Parfait d'une plateforme logistique et de deux fonds de commerce d'hypermarchés situés sur la commune du Lamentin en Martinique (972) exploités actuellement par le Groupe Lancry sous l'enseigne « Leclerc ».

Conformément à l'article L. 430-3, l'Autorité de la concurrence met à la disposition du public les renseignements communiqués par les parties dans la section 1 f de l'annexe 4-3 précisant le contenu des dossiers de notification.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement de la position de l'Autorité de la concurrence sur l'opération envisagée. L'Autorité ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.